



BUTYLENE GLYCOL 1-3 VEGETAL

Fiche d'information sécurité produit

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

FDS Réf.: BUTYLENE GLYCOL VEG

Date d'émission: 31/03/2020 Date de révision: 31/03/2020 Version: 0.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Substance
Nom de la substance : BUTYLENE GLYCOL 1-3 VEGETAL
N° CE : 203-529-7
N° CAS : 107-88-0
Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119455875-25
Code du produit : BUTYLENE GLYCOL VEG

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : produit chimique pour utilisations diverses

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

INTERCHIMIE
ZAC du Parc
13 rue Louis Blériot
FR- 77290 COMPANS
T T: +33 (0)1 64 77 76 27
qualite@interchimie.fr - www.interchimie.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Étiquetage non applicable

2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

N° CAS : 107-88-0
N° CE : 203-529-7

BUTYLENE GLYCOL 1-3 VEGETAL

Fiche d'information sécurité produit

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

Nom	Identificateur de produit	%
Butane-1,3-diol	(N° CAS) 107-88-0 (N° CE) 203-529-7 (N° REACH) 01-2119455875-25	≥ 99,5

3.2. Mélanges

Non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Ce produit n'est pas considéré comme dangereux. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.
Premiers soins après inhalation	: Permettre au sujet de respirer de l'air frais. En cas de malaise consulter un médecin.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver à l'eau savonneuse.
Premiers soins après contact oculaire	: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Consulter immédiatement un médecin. Ne pas faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets : Toux. Irritation pulmonaire.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique. Donner à boire du charbon actif mélangé à de l'eau.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Mousse. Poudre sèche. Sable.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent au niveau du sol.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Dégagement possible de fumées toxiques. Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. EN 133. NIOSH.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Les épandages peuvent être glissants. Évacuer la zone.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs. Ventiler la zone de déversement.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

BUTYLENE GLYCOL 1-3 VEGETAL

Fiche d'information sécurité produit

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Recueillir le produit répandu.
Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle". Pour l'élimination des matières ou résidus solides, se reporter à la rubrique 13 : "Considérations relatives à l'élimination".

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Ce produit n'est pas considéré comme dangereux. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains après toute manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Retirer les vêtements contaminés.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans un récipient fermé. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Conserver à l'abri des sources d'ignition.

Produits incompatibles : Agent oxydant.

Température de stockage : 15 – 32 °C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

BUTYLENE GLYCOL 1-3 VEGETAL (107-88-0)	
DNEL/DMEL (Population générale)	
A long terme - effets systémiques, orale	25 mg/kg de poids corporel/jour
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	0,85 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	0,085 mg/l
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	1,78 mg/kg poids sec
PNEC sédiments (eau de mer)	0,178 mg/kg poids sec
PNEC (Sol)	
PNEC sol	0,13 mg/kg poids sec
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	10 – 1807 mg/l

BUTYLENE GLYCOL 1-3 VEGETAL

Fiche d'information sécurité produit

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une extraction ou une ventilation générale du local. Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés à proximité de tout endroit où il y a risque d'exposition.

Protection des mains:					
Gants en caoutchouc nitrile					
Type	Matériau	Perméation	Epaisseur (mm)	Pénétration	Norme
	Caoutchouc nitrile (NBR)	6 (> 480 minutes)	0.55		
	Fluoroélastomère (FKM)	6 (> 480 minutes)	0.4		EN ISO 374

Protection oculaire:
Porter des lunettes de sécurité bien fermées. EN 166

Protection de la peau et du corps:
Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:
Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Incolore.
Odeur	: faible.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 6 – 7
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: -50 °C DIN ISO 3016
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: 203 – 204 °C
Point d'éclair	: 121 °C
Température d'auto-inflammation	: 410 °C
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: ≈ 26 kPa (20°C)
Pression de vapeur à 50 °C	: 1,8 hPa
Densité relative de vapeur à 20 °C	: 3,2 (air=1)
Densité relative	: 1,004 – 1,006
Solubilité	: Miscible avec l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: -0,9 mesuré OECD 117
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: 131,8 mPa·s (20°C)
Propriétés explosives	: Aucune réaction dangereuse connue.
Propriétés comburantes	: Aucune réaction dangereuse connue.
Limites d'explosivité	: 1,9 – 12,6 vol %

9.2. Autres informations

Indice de réfraction	: 1,44 (20°C)
----------------------	---------------

BUTYLENE GLYCOL 1-3 VEGETAL

Fiche d'information sécurité produit

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Stable dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur. Etincelles. Flamme nue. Humidité.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. fumée.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Non classé
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé

BUTYLENE GLYCOL 1-3 VEGETAL (107-88-0)	
DL50 orale rat	22800 mg/kg rat mâle
DL50 cutanée lapin	> 20000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé
pH: 6 – 7
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé
pH: 6 – 7
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Cancérogénicité : Non classé
Toxicité pour la reproduction : Non classé

BUTYLENE GLYCOL 1-3 VEGETAL (107-88-0)	
LOAEL (animal/mâle, F0/P)	12000 mg/kg de poids corporel
LOAEL (animal/femelle, F0/P)	12000 mg/kg de poids corporel
NOAEL (animal/mâle, F0/P)	5000 mg/kg de poids corporel
NOAEL (animal/femelle, F0/P)	5000 mg/kg de poids corporel

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

BUTYLENE GLYCOL 1-3 VEGETAL

Fiche d'information sécurité produit

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

BUTYLENE GLYCOL 1-3 VEGETAL (107-88-0)

NOAEL (oral, rat, 90 jours)	6000 mg/kg de poids corporel/jour
-----------------------------	-----------------------------------

Danger par aspiration : Non classé

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé

BUTYLENE GLYCOL 1-3 VEGETAL (107-88-0)

CL50 poisson 1	> 100 mg/l OECD 203 Oryzias latipes - 96h
CE50 Daphnie 1	> 1000 mg/l OECD 202 - 48H
EC50 72h algae 1	> 1070 mg/l OECD 201 Desmodesmus subspicatus
NOEC chronique poisson	1070 mg/l OECD 201 - 3d - Scenedesmus subspicatus

12.2. Persistance et dégradabilité

BUTYLENE GLYCOL 1-3 VEGETAL (107-88-0)

Persistance et dégradabilité	Biodégradable.
Biodégradation	81 % (29d) boue activée (domestique) OECD 301 B

12.3. Potentiel de bioaccumulation

BUTYLENE GLYCOL 1-3 VEGETAL (107-88-0)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-0,9 mesuré OECD 117
Potentiel de bioaccumulation	Pas de bio-accumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

BUTYLENE GLYCOL 1-3 VEGETAL (107-88-0)

Tension superficielle	72,6 mN/m (1 g/l à 20°C) OECD
-----------------------	-------------------------------

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

BUTYLENE GLYCOL 1-3 VEGETAL (107-88-0)

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

BUTYLENE GLYCOL 1-3 VEGETAL

Fiche d'information sécurité produit

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.4. Groupe d'emballage				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.5. Dangers pour l'environnement				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Non réglementé

Transport maritime

Non réglementé

Transport aérien

Non réglementé

Transport par voie fluviale

Non réglementé

Transport ferroviaire

Non réglementé

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

BUTYLENE GLYCOL 1-3 VEGETAL n'est pas sur la liste Candidate REACH

BUTYLENE GLYCOL 1-3 VEGETAL n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH

BUTYLENE GLYCOL 1-3 VEGETAL n'est pas soumis au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

BUTYLENE GLYCOL 1-3 VEGETAL n'est pas soumis au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

La substance est classée non dangereuse dans le sens du règlement CE n° 1272/2008 [CLP]

BUTYLENE GLYCOL 1-3 VEGETAL

Fiche d'information sécurité produit

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

RUBRIQUE 16: Autres informations

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.